

**Réunion de mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE 2009**

**Déclaration canadienne pour la séance de travail 7 :  
Tolérance et non-discrimination II  
Égalité des chances pour les femmes et les hommes**

**Le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009**

Merci, Madame la Présidente.

Le Canada est d'avis que l'égalité des sexes est un élément essentiel du progrès des droits de la personne, du développement démocratique et de la paix et la sécurité durable. Les sociétés ne seront véritablement durables et équitables que si les femmes peuvent participer au développement de celles-ci en tant que partenaires égaux, décideurs et bénéficiaires. Le Canada reconnaît également qu'en vue de rendre efficaces les initiatives visant à faire avancer l'égalité des sexes, ces dernières doivent tenir compte de la diversité entre les femmes et les hommes, notamment au niveau de la race, l'ethnie, la religion et l'âge.

La participation accrue des femmes dans la main-d'œuvre rémunérée a été l'une des plus importantes tendances enregistrées au Canada au cours des dernières décennies. On a également constaté une augmentation de la participation des femmes à l'éducation postsecondaire et dans les domaines de travail professionnel traditionnellement dominés par les hommes, par exemple, le monde des affaires, le secteur financier et le droit, et les femmes constituent maintenant la majorité des nouveaux médecins, dentistes et avocats.

Ces progrès peuvent être attribués, du moins, en partie, à l'engagement du Canada visant l'égalité des hommes et des femmes et à la mise en œuvre de politiques et de programmes gouvernementaux efficaces.

Le gouvernement du Canada s'engage à respecter le principe de l'élimination des inégalités salariales fondées sur le sexe dans le secteur sous réglementation fédérale. L'équité salariale permet de garantir l'impartialité en milieu de travail en veillant à ce que les femmes et les hommes reçoivent des salaires égaux pour un travail de valeur égale. Il existe également un Programme d'équité d'emploi ayant pour objet d'éliminer les obstacles à l'emploi et d'améliorer l'accès et la distribution dans toutes les professions et à tous les niveaux pour les membres des groupes désignés définis par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, y compris les femmes. Le programme vise également à favoriser un climat d'équité au sein des organisations.

L'une des priorités de la politique étrangère du Canada consiste à éliminer la violence contre les femmes. À l'échelle internationale, les gouvernements travaillent de concert en vue de répondre collectivement à ce problème, notamment grâce à la participation active des institutions nationales vouées à la promotion de l'égalité des femmes et aux partenariats forgés avec les organisations non gouvernementales qui défendent l'égalité des femmes. Il reste encore beaucoup à faire.

Le Canada se fait depuis longtemps le défenseur de l'intégration sur le plan du sexe aussi connue sous le nom d'intégration de la dimension de genre, dans le contexte humanitaire, les conflits armés et la consolidation de la paix. Nous avons montré notre engagement grâce à notre travail dans le cadre de la Cour pénale internationale et de la poursuite des crimes fondés sur le sexe, de notre mandat au Conseil de sécurité et de notre travail sur la protection des civils, de notre rôle assumé tout récemment au regard du suivi de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité et de notre appui à la mise en œuvre rigoureuse de la résolution 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies axée sur la violence sexuelle dans les situations de conflit.

Le Canada demeure déterminé à combattre la discrimination et la violence fondées sur le sexe sous toutes ses formes au Canada et dans le monde entier. Comme dans bien des pays, au Canada, les ONG et le secteur volontaire ont exercé un rôle crucial dans la sensibilisation du public et la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Madame la Présidente, nous désirons formuler les recommandations suivantes dans le contexte de la présente séance :

- Nous encourageons le BIDDH à travailler avec les États participants afin que les engagements exposés dans le Plan d'action, en particulier ceux liés à l'intégration de la dimension de genre, se traduisent par des mesures concrètes dans le cadre d'une application durable. Nous encourageons également la mise au point d'initiatives visant l'amélioration des mécanismes de collecte de données, de surveillance et de rapport en vue de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre.
- Nous exhortons les États participants de proposer davantage de nominations de candidates qualifiées aux postes de l'OSCE.
- Nous invitons les États participants à augmenter le nombre de femmes au sein des contingents militaires et policiers déployés dans le cadre de missions de maintien et de consolidation de la paix.

Pour conclure, le Canada croit que les questions de l'égalité des sexes et des droits de la femme exigent une attention permanente dans le cadre de toutes les activités de l'OSCE. Le Canada s'engage à poursuivre sa collaboration avec d'autres parties en vue de faire avancer ce programme.

Merci, Madame la Présidente.